

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE**

5EME Réunion de 2015

Séance du lundi 29 juin 2015

CD20150629_17
id. 1779

L'an deux mille quinze le vingt neuf juin , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de Monsieur Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents :

M. M. ALBUGUES, M. C. ASTRUC, Mme B. BAREGES, Mme M. BAULU, M. J-M. BAYLET, M. J. BEQ, M. J-C. BERTELLI, M. J-P. BESIERS, Mme C. BOURDONCLE, Mme V. CABOS, Mme V. COLOMBIE, Mme F. DEBIAIS, M. J-L. DEPRINCE, M. G. DESCAZEAUX, Mme M. FERRERO, M. J. GONZALEZ, M. G. HEBRARD, M. J-M. HENRYOT, Mme C. JALAISE, Mme C. LE CORRE, M. P. MARDEGAN, Mme M-J. MAURIEGE, Mme L. MORVAN, Mme M-C. NEGRE, Mme V. RIOLS, M. D. ROGER, Mme D. SARDEING-RODRIGUEZ, Mme F. TURELLA-BAYOL, M. L. VIGUIE, M. M. WEILL

REMISES GRACIEUSES

Comme lors de chacune de nos réunions et conformément à la réglementation comptable, je sou mets à votre approbation des titres de recettes émis sur les exercices précédents, qui relèvent d'une procédure de remise gracieuse.

Le montant total des requêtes tendant à la remise gracieuse de diverses créances s'élève à **4 918,00 €**.

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de mes propositions et inscrire les crédits équivalents sur l'article 6577 sous-fonctions 51, 53, 551 et 621 de la Décision Modificative n°1 de 2015.

□

□

□

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Décide les remises gracieuses des titres de recettes suivants pour un montant global de 4 918,00 € :

TITRES DE RECETTES

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE À ENCAISSER</i>
7513 51	2014	4175	97,33 €
	2014	6280	40,00 €
	2014	6294	40,00 €
	2014	8534	40,00 €
	2014	9932	40,00 €
	2014	10573	40,00 €
	2014	11638	40,00 €
	2014	14527	40,00 €
	2014	14543	40,00 €
	2015	1020	40,00 €
	2015	1038	18,62 €
	Sous-total.....		475,95 €
	Sous-total arrondi		476,00 €

<i>IMPUTATION BUDGETAIRE</i>	<i>ANNÉE</i>	<i>N° DE TITRE</i>	<i>RESTE À ENCAISSER</i>
7513 53	2014	12909	1 548,98 €
	2014	112	150,00 €
	2014	4516	150,00 €
	2014	8250	150,00 €
	2014	12054	150,00 €
	2015	520	150,00 €
	Sous-total.....		2 298,98 €
	Sous-total arrondi		2 299,00 €
75331 551	2013	2555	383,67 €
	Sous-total.....		383,67 €
	Sous-total arrondi		384,00 €
77885 621	2015	2756	1 758,94 €
	Sous-total.....		1 758,94 €
	Sous-total arrondi		1 759,00 €
	TOTAL GÉNÉRAL		4 918,00 €

- Inscrit les crédits équivalents à l'article 6577 sous-fonctions 51, 53, 551 et 621 de la Décision Modificative n°1 de 2015.

Adopté à l'unanimité.

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC